

RÉSOLUTION GÉNÉRALE 2016

Réunis pour leur 102ème congrès les 10 et 11 juin 2016, face aux dérives inquiétantes politiques et religieuses, exacerbées ou rampantes, les DDEN réaffirment avec force leur engagement à défendre les valeurs de la République, à promouvoir et faire vivre la laïcité, à participer à l'action dans et autour de l'école publique, pour la réussite de tous.

La laïcité permet la vie commune d'individus différents par leurs origines et leurs opinions. Elle interdit la communautarisation de la société.

Nous affirmons solennellement que l'accès à la connaissance universelle est le moyen de ressouder une société qui se morcelle ;

Toujours, nous défendrons notre école laïque, gratuite, l'Ecole de la République, parce qu'elle permet à tous les enfants d'étudier et de vivre ensemble pour devenir des hommes libres et des citoyens éclairés, fondation de la Nation.

Nous réaffirmons qu'il n'est pas du rôle de l'Etat laïque et républicain de laisser s'instaurer le communautarisme : il doit promouvoir l'école publique de la République et non financer la concurrence. Nous demandons le contrôle strict de la légalité des financements des établissements privés d'enseignement sous contrat ou hors contrat.

L'Ecole laïque garantit la formation des esprits à la liberté de conscience.

Fidèles au serment de Vincennes, nous demandons et continuerons de demander l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti laïques.

C'est ce qui nous conduit à soutenir activement les actions entreprises pour obtenir l'application du Code de l'Education sur l'ensemble du territoire national.

Nous réaffirmons que pour remplir cette mission d'éducation à la laïcité et au vivre ensemble, l'école publique doit pouvoir s'appuyer sur des décrets et circulaires en cohérence avec la Loi. En l'absence aujourd'hui de cette cohérence, l'incompréhension des familles, la position difficile des enseignants, des tentatives d'entrisme dans l'école sont sources de conflits aux lourdes conséquences.

Les DDEN demandent donc à nouveau la clarification des textes dans l'esprit de la loi de 1905.

Nous prenons acte de la refondation en cours, mais nous ne relâcherons pas notre vigilance sur :

- * le recrutement, la formation initiale et continue, le remplacement des enseignants,
- * une scolarisation de qualité pour les enfants en situation de handicap,
- * une scolarisation possible dès deux ans,
- * la remise en place d'une santé scolaire efficiente,
- * les réseaux d'aide à la scolarisation des enfants en difficulté,
- * l'éducation prioritaire.

Le sens de la réforme des rythmes scolaires était d'alléger la journée scolaire des enfants pour faciliter les apprentissages ; nous dénonçons donc l'abandon par certaines communes des neuf demi-journées hebdomadaires.

Les activités qui entrent dans ce cadre doivent être conçues dans l'intérêt des enfants, éducatives, gratuites, laïques, encadrées par du personnel formé, accédant à un véritable métier.

L'agrément comme association éducative complémentaire de l'enseignement public donne compétence à la Fédération et aux Unions départementales pour intervenir dans la formation des enseignants et des personnels territoriaux (*ATSEM et personnels intervenants NAP et TAP*).

Pour faire face à l'ampleur de ces tâches, chaque DDEN, chaque secteur d'union départementale, chaque union, le conseil fédéral, se mobilisent de façon concrète et visible, pour faire partager nos valeurs, notre action et faire que le renouvellement quadriennal 2017 soit une réussite, efficacement soutenue par l'Institution, dans l'intérêt des élèves de l'Ecole de la République.

La résolution générale est adoptée à l'unanimité - Le Kremlin-Bicêtre, le 11 juin 2016.